**Liste de contrôle**

# Concept de sauvetage
## pour l'utilisation d'EPIaC sur les chantiers

## I Introduction

Les collaborateurs qui travaillent avec des équipements de protection individuelle contre les chutes (EPIaC) doivent avoir été formés à leur utilisation par un organisme de formation certifié (formation de base d'au moins une journée) conformément à l'article 8 OPA.

En cas de chute de hauteur, un système de protection contre les chutes utilisé de manière conforme peut retenir une personne. Mais si cette personne reste suspendue et immobile dans son harnais de protection contre les chutes pendant longtemps, cela peut causer des troubles de l'irrigation sanguine et de graves atteintes à la santé, voire entraîner la mort dans certaines circonstances. En effet, plus la personne accidentée reste longtemps dans son harnais de protection contre les chutes, plus le risque d'une congestion sanguine au niveau des jambes ou d'un traumatisme de suspension est élevé. Une chute de hauteur peut également entraîner d'autres blessures en cas de choc contre des structures d'ouvrages ou d'équipements.

Un traumatisme de suspension est un cas d'urgence médicale. Par conséquent, le sauvetage d'une personne suspendue à une corde doit pouvoir être réalisé à tout moment dans un délai de 10 à 20 minutes avec les moyens disponibles sur place.

La présente liste de contrôle permet de planifier les mesures de sauvetage de manière à ce qu'elles puissent être mises en œuvre le plus rapidement possible.

## II Dangers en cas de sauvetage

Des dangers peuvent notamment survenir en cas de:

- concept manquant ou inapproprié
- utilisation d'un système de sauvetage inadéquat
- formation inexistante et instructions appliquées de façon erronée
- maintenance des équipements défaillante ou insuffisante (pas de contrôle, dépassement de l'échéance de la durée d'utilisation, stockage et entretien incorrects)
- nombre insuffisant de personnes pour la mise en œuvre des mesures de sauvetage
- équipements inexistants ou indisponibles sur le lieu d'utilisation
- utilisation non conforme des équipements de sauvetage
- premiers secours et/ou transfert aux services de secours insuffisants

**Bureau pour la Sécurité au travail BST**
c/o Société Suisse des Entrepreneurs / Avenue de Savoie 10 / CP 1376 / 1001 Lausanne
+41 58 360 77 05 / conseils@bst-construction.ch / www.bst-construction.ch

## III Liste de contrôle

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers lors du sauvetage.

1. Remplissez la liste de contrôle. Si vous avez répondu «non» à une question, des mesures s'imposent.
2. Mettez en œuvre les améliorations requises.

**Chantier, section de chantier:**

| N° | Point de contrôle | Oui | Non | Mesure | Délai | Resp. | Mesure exécutée Date / Visa | Contrôle Date / Visa |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Pour chaque cas individuel, les dangers sont-ils déterminés et évalués en tenant compte des conditions locales et les mesures de sauvetage requises sont-elles définies (en faisant appel le cas échéant à des spécialistes de la sécurité au travail, MSST)? | ☐ | ☐ | | | | | |
| 2 | Utilise-t-on uniquement des EPIaC appropriés?<br>- Antichute à rappel automatique (EN360)<br>- Harnais de protection contre les chutes (EN361)<br>- Éléments de liaison (EN362)<br>- Dispositifs d'ancrage (EN795)<br>- Casque de protection (EN397) avec jugulaire | ☐ | ☐ | | | | | |
| 3 | Les appareils et équipements (cf. p. 4) requis sont-ils définis selon le concept de sauvetage et disponibles sur le lieu d'utilisation afin de garantir un sauvetage rapide (durée max. 10-20 min)? | ☐ | ☐ | | | | | |
| 4 | Les équipements (EPIaC, équipement de sauvetage) sont-ils contrôlés régulièrement, notamment pour s'assurer que l'échéance de la durée d'utilisation n'est pas dépassée, ainsi que stockés et entretenus correctement (selon les indications du fabricant mentionnées dans les instructions d'utilisation)? | ☐ | ☐ | | | | | |
| 5 | Les mesures de sauvetage sélectionnées sont-elles consignées, toutes les parties prenantes connaissent-elles le plan de sauvetage et le personnel a-t-il été formé aux techniques de sauvetage dans le cadre d'exercices?<br><br>Remarque: un exercice de sauvetage supplémentaire sur le lieu d'utilisation est parfois utile pour garantir le parfait déroulement des opérations. | ☐ | ☐ | | | | | |

**Bureau pour la Sécurité au travail BST**
c/o Société Suisse des Entrepreneurs / Avenue de Savoie 10 / CP 1376 / 1001 Lausanne
+41 58 360 77 05 / conseils@bst-construction.ch / www.bst-construction.ch

| N° | Point de contrôle | Oui | Non | Mesure | Délai | Resp. | Mesure exécutée Date / Visa | Contrôle Date / Visa |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | Les travaux avec des équipements de protection individuelle contre les chutes (EPIaC) sont-ils surveillés (au moins une deuxième personne sur place, pas de travail en solo)? | ☐ | ☐ | | | | | |
| 7 | Les personnes compétentes pour les opérations de sauvetage sont-elles en nombre suffisant par rapport à la situation de travail et aux conditions locales? | ☐ | ☐ | | | | | |
| 8 | L'équipement de sauvetage approprié est-il disponible, à portée de main et prêt à l'emploi sur le lieu d'utilisation (éventuellement préinstallé)? | ☐ | ☐ | | | | | |
| 9 | Avant le début des travaux, les particularités et conditions locales sont-elles définies en concertation avec toutes les parties prenantes et consignées, afin de faciliter l'intervention du service du feu local ou d'une organisation de secours lors du sauvetage?<br>- Interlocuteurs<br>- Possibilités de contact<br>- Point de rencontre central avec une adresse précise<br>- Accès libre aux postes de travail pour les véhicules de secours | ☐ | ☐ | | | | | |
| 10 | Tous les collaborateurs sont-ils instruits régulièrement sur l'organisation en cas d'urgence?<br>- Liste des numéros d'urgence<br>- Utilisation des dispositifs d'alarme<br>- Communication dans l'ordre des informations pour donner l'alarme<br>- Transmission correcte de l'alarme<br>- Emplacements des matériels de premiers secours<br>- Comportement adéquat en cas d'accident<br>- Responsabilités (secouristes formés sur place) | ☐ | ☐ | | | | | |
| 11 | Les collaborateurs s'exercent-ils régulièrement en matière de comportement en cas d'urgence?<br>- Évaluation correcte de la situation d'urgence<br>- Transmission rapide de l'alarme<br>- Mesures de premiers secours correctes | ☐ | ☐ | | | | | |

## Équipement de sauvetage et équipements de travail pour le sauvetage

Il existe différentes possibilités pour réduire un traumatisme de suspension:

- La personne suspendue à une corde et capable de bouger peut empêcher toute congestion sanguine au niveau des jambes avec ses propres moyens. Pour cela, la personne dans le harnais de protection contre les chutes doit pouvoir se tenir sur ses jambes et les bouger (p. ex. à l'aide d'un étrier telle qu'une corde de retenue avec dispositif de réglage de la longueur ou une sangle de Prusik).
- En tenant compte des conditions locales, choisissez l'équipement de sauvetage et les équipements de travail nécessaires pour garantir un sauvetage aussi rapide que possible.
- Le matériel requis doit être à portée de main sur le lieu d'utilisation.

☐ Escabeau
☐ Échelle double
☐ Échelle simple
☐ Échafaudage roulant
☐ Plateforme élévatrice mobile de personnel
☐ Appareil de levage utilisé pour le sauvetage
☐ autres moyens utilisés, description:

Un exercice avec les appareils de sauvetage définis a-t-il été réalisé afin de garantir un sauvetage rapide? ☐ Oui ☐ Non

Remarque: si l'intervention du service du feu ou d'une organisation de secours est la seule mesure consignée dans le concept de sauvetage, alors elle n'est pas suffisante!

**Remarques**

Liste de contrôle remplie par:

Date: Signature:

## IV Informations complémentaires

- Brochure Suva 44002 La sécurité en s'encordant
- Suva EPI contre les chutes: Utilisé correctement, il peut sauver des vies
- Support pédagogique Suva 88816 Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement
- Dépliant Suva 84044 Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement
- Suva Formation à l'utilisation des équipements de protection individuelle antichute
- Suva Formation pour les travaux comportant des dangers particuliers

**Bureau pour la Sécurité au travail BST**
c/o Société Suisse des Entrepreneurs / Avenue de Savoie 10 / CP 1376 / 1001 Lausanne
+41 58 360 77 05 / conseils@bst-construction.ch / www.bst-construction.ch